

Courrier accompagnant les inscriptions

Madame, Monsieur,

L'inscription à l'école de musique se fait sur ce site: <https://paysfertois.rdl.fr/>

Vous trouverez ci-dessous une explication du fonctionnement des enseignements à l'école de Musique.

N'hésitez pas à nous solliciter pour toute question.

Différents cursus

Ils ont pour but d'offrir aux élèves une large palette de propositions et, s'inscrivent toujours dans la mise en avant de la pratique collective, une des orientations pédagogiques importante de l'école à sa création. L'ambition est toujours que chacun trouve sa voie, puisse **acquérir une autonomie, participer aux ensembles de l'école et s'exprimer lors des concerts de l'école**. Une régularité dans la présence aux différentes disciplines est indispensable ainsi qu'un travail régulier à la maison pour les élèves en instruments.

Enfants de 5 et 6 ans

- **«Eveil musical»**

A partir de 5 ans (GS), Les enfants sont sensibilisés à la musique avec un parcours adapté pour chaque tranche d'âge (5 et 6 ans). C'est une phase d'éveil au monde sonore avec : une initiation vocale, des expérimentations instrumentales, une exploration rythmique, de l'écoute musicale ainsi que le développement de la créativité.

Enfants de 7 ans

- **«Formation musicale seule»**

Il est destiné aux élèves qui n'ont pas encore choisi leur instrument ou que leur morphologie ne permet pas encore de débiter l'instrument choisi ou d'une trop grande demande pour l'instrument choisi (piano, guitare, batterie...).

Il comprend :

- ★ un cours de formation musicale et la chorale

- **Le «cursus traditionnel»**

Formation diplômante, elle permet d'acquérir les bases nécessaires à une pratique musicale autonome, de préparer à l'intégration éventuelle d'établissements supérieurs (CRD de Val-Maubué/ Marne La Vallée par exemple).

Il comprend obligatoirement :

- ★ un cours de formation musicale
- ★ un cours d'instrument (de 20' la première année, de préférence 40' deux élèves en même temps ou 60' 3 élèves en même temps puis de 30' à 60' de cours individuel suivant niveau)
- ★ un cours de pratique collective dès que le niveau instrumental le permet (chorale cycle I1 et I2, orchestre ou groupe musiques actuelles)

Adolescents à partir de 14 ans (et adultes en fonction des places disponibles)

- **Le «cursus traditionnel»** (idem ci-dessus)

- **Le «cursus grand débutant »**

Il s'adresse aux adolescents à partir de 14 ans et adultes souhaitant débiter la musique

Il comprend **obligatoirement** :

- ★ un cours d'instrument (30')
- ★ un cours de Formation musicale spécifique Ado/adultes (1h)

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie

École de Musique du Pays Fertois

- **Le «cursus musiques actuelles»**

Il s'adresse aux adolescents à partir de 14 ans et adultes souhaitant concevoir un projet personnel autour de la pratique instrumentale et collective pour les musiques actuelles.

Il comprend **obligatoirement** :

- ★ un cours d'instrument, à partir de 14 ans, batterie, guitare ou basse, piano jazz musiques actuelles (20')
- ★ un cours de pratique collective (groupe de musiques actuelles ou Atelier Jazz)

- **Le «Parcours personnalisé»**

Cursus non diplômant, c'est une alternative au cursus traditionnel. Il est ouvert aux élèves ayant **validé une fin de cycle I en instrument, en formation musicale et au minimum de deux années de pratiques collectives**. Le Parcours Personnalisé est proposé à ceux qui, face à des contraintes d'emploi du temps, ne peuvent pas assister à l'intégralité des disciplines que comporte le cursus traditionnel (et/ou qui ne disposent pas du temps nécessaire pour fournir le travail personnel inhérent à ce cursus), mais qui conservent une grande motivation pour une pratique d'exigence.

Il comprend **obligatoirement** :

- ★ un cours d'instrument (30' de cours individuel)
- ★ un cours de pratique collective (orchestre ou groupe pour musiques actuelles)

- **«Pratique collective seule»**

Afin qu'un grand nombre d'élèves poursuive une pratique artistique au-delà des enseignements de l'école de musique, tout chanteur ou musicien peut s'inscrire dans la Pratique collective de son choix.

Les disciplines enseignées :

Instrumentales et vocales : Accordéon, basse électrique, batterie, clarinette, flûte traversière, guitare classique, guitare électrique, piano, chant musiques actuelles (à partir de 16 ans), saxophone, trombone, trompette, tuba, violon, violoncelle.

Pratiques collectives : Chorale (obligatoire en début de cursus mais peut être poursuivie sur la base du volontariat après), Atelier chanson (atelier de création de chanson, enfants de 10 à 15 ans), Piano 4 mains, Ensemble instrumental, Groupe musiques actuelles, Atelier jazz, Ensemble guitares, Ensemble Inizio (cordes cycle I), Harmonie junior (vents cycle I)

A partir du lundi 16 septembre 2024, toute inscription non annulée par écrit sera considérée comme définitive et entraînera le règlement de la totalité des droits d'inscription annuels.

Informations diverses

- **Pour le piano** vu le grand nombre de demandes, une liste d'attente sera éventuellement mise en place. **Ne jamais oublier que les instruments d'orchestre permettent de jouer en ensemble ce qui est une motivation supplémentaire à ne pas négliger.**
- **Pour le piano**: l'élève qui s'inscrit doit avoir un piano acoustique ou numérique (88 touches, toucher lourd) pour travailler à la maison.
- Pour les deux premières années de formation musicale (CI N°1 et CI N°2), la chorale hebdomadaire fait partie de l'enseignement.
- Les inscriptions pour un deuxième instrument ne se feront qu'en fonction des places disponibles, de la participation régulière à un ensemble et à la vie de l'école.
- Les adultes ne sont pas prioritaires pour les classes instrumentales.
- En cursus traditionnel, les élèves, à partir de cycle II 2^e année, bénéficient de 40' de cours individuel en instrument et 50' en cycle III uniquement s'il y a une participation régulière à un ensemble ou groupe et à la vie de l'école.

La rentrée des élèves s'effectuera le Lundi 8 septembre 2025

En vous souhaitant une bonne fin d'année scolaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Christelle Tatry-Pouillart, Directrice